

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

#### Marque commerciale

AMI Phosphate HL Reagent 1a

#### N° de produit

A-85.420.760

#### Numéro d'enregistrement (REACH)

Sans objet

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Réactif pour l'analyse de l'eau

#### Utilisations déconseillées

-

Le texte intégral des catégories d'applications mentionnées et identifiées apparaît à la rubrique 16

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom et adresse de l'entreprise

SWAN Analytische Instrumente AG

Studbachstrasse 13

CH-8340 Hinwil

Suisse

Phone: +41 44 943 63 00

Fax: +41 44 943 63 01

#### Personne à contacter

M.Lendi

#### Courriel

info@swan.ch

#### Fiche de données de sécurité rédigée le

07-03-2019

#### Version de la fiche de données de sécurité

4.0

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Skin Corr. 1A; H314

Eye Dam. 1; H318

STOT RE 2; H373

Une explication totale des phrases H se trouve au rubrique 2.2.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogramme(s) de danger

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830



**Mention d'avertissement**

Danger

**Mention(s) de danger**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. (H314)

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (H373)

**Conseil(s) de prudence**

Précautions  
générales

-  
Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/fumées/aérosols. (P260).  
Porter protection des yeux/vêtements de protection/des gants de protection. (P280).  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. (P303+P361+P353).

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338).

Stockage  
Élimination

-  
Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501).

**Contient**

Acide sulfurique, Sodium metavanadate

**2.3. Autres dangers**

Le produit contient des substances tératogènes qui peuvent occasionner des malformations à la naissance.

Le produit contient des substances qui peuvent être nocives pour la fertilité.

**Autre étiquetage**

Sans objet

**Autre**

Sans objet

**COV (composés organiques volatils)**

Sans objet

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**▼3.1/3.2. Substances/ Mélanges**

NOM : Eau  
NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 7732-18-5 N° CER: 231-791-2  
PROPORTION : 60-80%  
CLASSIFICATION CLP : NA

NOM : Acide sulfurique  
NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 7664-93-9 N° CER: 231-639-5 N° REACH: 01-2119458838-20 N° d'indice: 016-020-00-8  
PROPORTION : 15 - <25%  
CLASSIFICATION CLP : Skin Corr. 1A  
H314  
NOTE: L

NOM : Sodium metavanadate  
NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 13718-26-8 N° CER: 237-272-7  
PROPORTION : 1 - <2.5%  
CLASSIFICATION CLP : Acute Tox. 3, STOT RE 1, Eye Irrit. 2, Repr. 2, Aquatic Chronic 2  
H301, H319, H361, H372, H411

(\*) Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

## Autres informations

ATEmix(oral) > 2000

Eye Cat. 1 Sum =  $\text{Sum}(\text{Ci}/\text{S}(\text{G})\text{CLi}) = 1.28 - 1.92$

Skin Corr. 1A Sum =  $\text{Sum}(\text{Ci}/\text{S}(\text{G})\text{CLi}) = 1.28 - 1.92$

N chronic (CAT 4) Sum =  $\text{Sum}(\text{Ci}/(\text{M}(\text{chronic})^{*25})^{*0.1^{*10^{\text{CAT4}}}} = 0.064 - 0.096$

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

#### Inhalation

Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

#### Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la substance. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

#### Contact visuel

Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) pendant au moins 15 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Faites aussitôt appel à un médecin.

#### Ingestion

En cas d'ingestion, contactez immédiatement un médecin et montrez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Donnez au blessé de l'eau à boire si la personne est consciente.

N'essayez JAMAIS de faire vomir à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que le vomi ne revienne pas dans la bouche et la gorge. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité Appelez une ambulance.

#### Brûlure

Sans objet

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets de détérioration des tissus : le produit contient des substances caustiques. L'inhalation de vapeur ou aérosols peut endommager les poumons, causer des irritations et des douleurs des organes respiratoires et déclencher la toux. Les substances corrosives peuvent occasionner des blessures irréversibles aux yeux.

L'acide attaque la peau.

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter immédiatement un médecin.

#### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Recommandé : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : Les oxydes de soufre. Certains oxydes de métal. Le feu va dégager une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu. Évitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'exigences particulières.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides. Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant le traitement des déchets. Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail. Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle. Évitez le contact direct avec le produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Température de stockage

Aucune information disponible

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Acide sulfurique

Valeur limite d'exposition VME: - ppm | 0,05t mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite d'exposition VLE: — ppm | 3 mg/m<sup>3</sup>

#### DNEL / PNEC

Pas d'informations

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

#### Précautions générales

Respectez une hygiène professionnelle générale.

#### Scénarios d'exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués.

#### Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

les concentrations maximales auquel il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessous.

#### Mesures techniques

Les concentrations de poussières et de gaz dans l'air doivent être maintenues aussi faibles que possible et sous les valeurs limites concernées (voir ci-dessous). Utilisez éventuellement une ventilation par aspiration localisée si la circulation ordinaire de l'air dans le local de travail ne suffit pas. Faites en sorte que les affichages du rinçage des yeux et de la douchette de secours soient bien visibles.

#### Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

#### Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle



#### Généralités

Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

#### Équipements respiratoires

NA

#### Protection de la peau

Utilisez des vêtements de travail particuliers. Utilisez éventuellement des vêtements de protection pour un travail de plus longue durée avec le produit.

#### Protection des mains

Caoutchouc nitrile

#### Protection des yeux

Utilisez une protection pour le visage. Vous pouvez également utiliser des lunettes de protection étanches sur les côtés.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide
Couleur	Jaune
Odeur	Pas d'odeur
Seuil olfactif (ppm)	Aucune information disponible
pH	1
Viscosité (40°C)	Aucune information disponible
Densité (g/cm <sup>3</sup> )	1.16
<b>Changement d'état</b>	
Point de fusion (°C)	3
Point d'ébullition (°C)	Aucune information disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Température de décomposition (°C)	Aucune information disponible
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)	Aucune information disponible
<b>Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie</b>	
Point d'éclair (°C)	Aucune information disponible
Inflammabilité (°C)	Aucune information disponible
Inflammation spontanée (°C)	Aucune information disponible
Limite d'explosivité (% v/v)	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible
<b>Solubilité</b>	
Solubilité dans l'eau	Soluble

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

n-octanol/coefficient d'eau  
**9.2. Autres informations**  
Solubilité dans la graisse (g/L)

Aucune information disponible

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunene particulier

### 10.4. Conditions à éviter

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Substance: Sodium metavanadate

Espèce: Rat

Test: LD50

Voie d'exposition: Oral

Valeur: 98 mg/kg

Substance: Acide sulfurique

Espèce: Rat

Test: LD50

Voie d'exposition: Dermique

Valeur: > 2000 mg/kg bw

Substance: Acide sulfurique

Espèce: Rat

Test: LD50

Voie d'exposition: Oral

Valeur: 2140 mg/kg

Substance: Acide sulfurique

Espèce: Rat

Test: LC50

Voie d'exposition: Inhalation

Valeur: 510 mg/m<sup>3</sup>

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Données concernant la substance Acide sulfurique

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible

#### Cancérogénicité

Aucune information disponible

#### Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Danger par aspiration**

Aucune information disponible

**Effets sur le long terme**

Toxicité de reproduction: Le produit contient des substances tératogènes qui peuvent occasionner des malformations à la naissance. L'effet sur l'enfant peut être ; la mort, des malformations, un développement retardé ou des dysfonctionnement fonctionnels.

Toxicité de reproduction : Le produit contient des substances qui peuvent être nocives pour la fertilité, en endommageant par exemple les gamètes ou lors de la régulation hormonale. L'effet peut être; la stérilité, une fertilité réduite, des problèmes de menstruation, etc.

Effets de détérioration des tissus : le produit contient des substances caustiques. L'inhalation de vapeur ou aérosols peut endommager les poumons, causer des irritations et des douleurs des organes respiratoires et déclencher la toux. Les substances corrosives peuvent occasionner des blessures irréversibles aux yeux. L'acide attaque la peau.

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Substance: Acide sulfurique  
Espèce: Daphnie  
Test: EC50  
Durée: 24 h  
Valeur: 29 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Substance	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
Aucune information disponible			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Substance	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BCF
Aucune information disponible			

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas d'informations

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Le produit contient des produits écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques.

Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques du fait d'une mauvaise dégradabilité.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Eliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

**Déchets**

Catalogue Européen de Déchets (CED)  
16 05 06\*

produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

**Étiquetage spécifique**

Produits chimiques de laboratoire composés de substances dangereuses ou contenant de telles

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

substances, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

### Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 – 14.4

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

#### ADR/RID

14.1. Numéro ONU	2796
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	SULPHURIC ACID
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	II
Notes	-
Code de restriction en tunnels	-

#### IMDG

UN-no.	2796
Proper Shipping Name	SULPHURIC ACID
Class	8
PG*	II
EmS	-
MP**	No
Hazardous constituent	-

#### IATA/ICAO

UN-no.	2796
Proper Shipping Name	SULPHURIC ACID
Class	8
PG*	II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

-

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'informations

(\*) Packing group

(\*\*) Marine pollutant

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Limites d'utilisation

Seulement pour les utilisateurs professionnels

#### Demandes de formation spécifique

-

#### Autre

Sans objet

#### Seveso

-

#### Sources

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

Directive 92/85/CEE du Conseil Concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.  
Directive 94/33/CE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail.  
L'arrêté du 30 juin 2004 modifié par l'arrêté du 9 février 2006, par l'arrêté du 26 octobre 2007, du 9 mai 2012 et du 23 mars 2016.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### ▼ Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

-

#### Autres éléments d'étiquetage

Sans objet

#### Autre

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 l'évaluation de la classification du mélange est basée sur: La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

#### Homologué par

Admin

#### Date de la dernière modification importante (premier chiffre de la version de la fiche)

04-03-2019(3.0)

#### Date de la dernière modification mineure (dernier chiffre de la version de la fiche)

04-03-2019